

ACTE D'ENGAGEMENT
CT + CSPA – Réhabilitation déchetterie



ACTE D'ENGAGEMENT
(A.E.)

Marché public de Prestations Intellectuelles

Marché à procédure adaptée passé en application de l'article 27 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016.

<p><u>Maître de l'Ouvrage</u> : Communauté de Communes du PAYS GLAZIK 67, rue du Gal De Gaulle 29510 Briec de l'Odet</p> <p><u>Objet du marché</u> : Missions de Coordination SPS et de contrôle technique pour la réhabilitation de la déchetterie de Lumunoc'h Référence : 2016_CCPG_PI_009</p>
--

<p>Cet acte d'engagement</p> <p><input type="checkbox"/> Correspond à la solution de base de la consultation</p> <p><input type="checkbox"/> Correspond à une variante, précisez laquelle :</p> <p>En cas de variantes, le candidat présentera les propositions de manière distincte (un acte d'engagement pour l'offre de base et un acte d'engagement spécifique par variante).</p> <p><input type="checkbox"/> Correspond au lot N° 1 Coordination SPS</p> <p>ou</p> <p><input type="checkbox"/> Correspond au lot N° 2 Contrôle technique</p> <p><u>En cas de réponse aux deux lots présenter deux actes d'engagements</u></p>
--

<p><u>Remise des offres</u> :</p> <p>Date limite de réception : Jeudi 15 décembre 2016 Heure limite de réception : 12h00</p>

ACTE D'ENGAGEMENT
CT + CSPS – Réhabilitation déchetterie

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du PAYS GLAZIK
67, rue du Gal De Gaulle
29510 Briec de l'Odet

Conduite d'opération : **Services Communautaires**

Maîtrise d'oeuvre : Le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre interviendra en décembre 2016 (consultation en cours)

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

Receveur des Finances Communauté de Communes du Pays Glazik

Ordonnateur :

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Glazik

Comptable public assignataire des paiements :

Receveur des Finances de la Communauté de Communes du Pays Glazik

ARTICLE 1 : CONTRACTANT

A compléter par le soumissionnaire

Je soussigné,

.....

Agissant en qualité de :

.....

au nom et pour le compte de l'entreprise :

.....

dont le siège social se trouve à :

.....

téléphone :

.....

Numéro S.I.R.E.T.:

.....

inscrite au Registre du Commerce sous le numéro :

.....

Code A.P.E.

.....

ACTE D'ENGAGEMENT
CT + CSPS – Réhabilitation déchetterie

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du présent marché, mentionnées par ordre de priorité décroissante ci-dessous et après les avoir acceptées, à savoir : Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles, Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.), et ses annexes, récapitulatif programme de l'opération, préconisations ICPE, Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) des prestations intellectuelles (P.I.) applicables aux marchés publics (*Le prestataire déclare bien connaître les pièces. Celles-ci, bien que non jointes matériellement au marché, sont réputées en faire partie intégrante*), et après avoir établi la déclaration prévue par l'article 48 du décret 2016-360, m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

J'atteste sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles R 3243-1, L 3243-2 et L 3243-4 et L 1221-10 à L 1221-15 du Code du Travail, ou règle d'effet équivalent pour les candidats étrangers.

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi N° 52.401 du 14 avril 1952, modifié par l'article 56 de la loi N° 78 du 17 juillet 1978 concernant certains cas de condamnation pour fraude fiscale.

J'atteste sur l'honneur que la société pour laquelle j'interviens, n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1, L 8221-3, L 5221-5, L 8231-1 et L 8241-1 du Code du travail.

Les déclarations similaires des sous-traitants et/ou des cotraitants sont annexées au présent acte d'engagement.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

Entreprises groupées :

Nous soussignés :

.....

Entreprise n°1 :

.....

Numéro de S.I.R.E.T :

.....

Entreprise n°2 :

.....

Numéro S.I.R.E.T.:

.....

ACTE D'ENGAGEMENT
CT + CSPS – Réhabilitation déchetterie

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du présent marché, mentionnées par ordre de priorité décroissante ci-dessous et après les avoir acceptées, à savoir : Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles, Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.), et ses annexes, récapitulatif programme de l'opération, préconisations ICPE, Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) des prestations intellectuelles (P.I.) applicables aux marchés publics (*Le prestataire déclare bien connaître les pièces. Celles-ci, bien que non jointes matériellement au marché, sont réputées en faire partie intégrante*), et après avoir établi la déclaration prévue par l'article 48 du décret 2016-360, nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de Quatre-vingt-dix jours (90 jours) à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

L'entreprise est mandataire du groupement :

- Conjoint :
 mandataire solidaire :

L'entreprise mandataire du groupement :

- Est habilitée à signer l'acte d'engagement pour les membres du groupement
 N'est pas habilitée à signer l'acte d'engagement pour les membres du groupement.

Cachet de l'entreprise mandataire :

Paiement mensuel des acomptes :

Si la société pour laquelle vous intervenez entre dans les critères d'une PME, cocher la case afin de bénéficier du paiement mensuel des acomptes.

La société pour laquelle j'interviens est une PME au sens de l'article 57.II du décret 2016-360 relatif aux marchés publics.

- *son effectif ne dépasse pas 250 employés*
- *son chiffre d'affaires ne dépasse pas sur les trois dernières années 50 000 000 € ou le total du bilan annuel n'excède pas 43 000 000 €*
- *toutefois, ces seuils sont déterminés différemment si le capital ou les droits de vote de l'entreprise sont contrôlés directement ou indirectement à 25% ou plus par une autre entreprise.*

Si la société candidate n'établit pas son statut de PME lors de la remise de son offre, aucune condition de paiement dérogatoire ne lui sera appliquée.

ARTICLE 2 – PRIX

2.1. Conditions générales de l'offre de prix

L'offre de prix conclue en € est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de remise des offres.

ACTE D'ENGAGEMENT
CT + CSPS – Réhabilitation déchetterie

Le candidat est tenu de détailler son offre : l'offre de prix proposée à l'article 2.2 ci-dessous découlera d'un montant forfaitaire résultant des différentes prestations et du phasage de l'opération. Une décomposition du Prix Global et Forfaitaire remis par le candidat, précisera le calcul des honoraires et la répartition des coûts en fonction des missions demandées.

2.2. Prix

Montant total du marché proposé par le candidat Lot N°		
Montant hors T.V.A des honoraires	€
T.V.A au taux de 20 %	€
Montant T.V.A. Incluse	€

En lettres :

ARTICLE 3 - DURÉE et DÉLAIS

La durée totale du marché est de 8 mois.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

a) Les modalités du règlement des comptes sont spécifiées au Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.). La monnaie de règlement est l' Euro.

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de

- sous le numéro

- code banque code guichet

-

- clé

- à

ACTE D'ENGAGEMENT
CT + CSPS – Réhabilitation déchetterie

b) Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire, qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire.

Ces paiements seront libératoires vis à vis des entrepreneurs groupés solidaires.

c) Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants :

1er contractant	- Au nom de : - Domiciliation : - Agence : - Code banque : - N° de compte :
2ème contractant	- Au nom de : - Domiciliation : - Agence : - Code banque : - N° de compte :

La répartition des paiements par prestation, par phase et par co-contractant est annexée au présent Acte d'Engagement.

Toutefois, le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

J'affirme / nous affirmons, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à :

- a) mes / nos torts exclusifs, ne pas tomber
 - b) ses torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens / nous intervenons ne tombe pas
 - c) ses torts exclusifs, que le groupement d'intérêt économique pour lequel j'interviens / nous intervenons, ne tombe pas
 - d) leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles j'interviens / nous intervenons ne tombent pas
- sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52-401 du 14 Avril 1952 modifié par l'article 56 de la loi 78-753 du 17 Juillet 1978 (article 49 du Code des Marchés Publics)
 - sous le coup des interdictions visées aux articles du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 et de l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015,
 - sous le coup d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays.

ACTE D'ENGAGEMENT
CT + CSPS – Réhabilitation déchetterie

Les déclarations similaires des sous-traitants recensés dans les annexes sont jointes au présent acte d'engagement.

Article 5 - AVANCE

Sans objet

Article 6 - RESILIATION EN CAS D'INEXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS

Le marché est résilié en cas d'inexactitude des renseignements fournis par le candidat retenu concernant sa situation sociale, fiscale, judiciaire et pénale.

A, le

Signatures et cachets des co-contractants,

Cadre réservé à la personne publique

MONTANT DEFINITIF DU MARCHE LOT N° :

Montant hors TVA (offre de base) :

	€
--	---

Variante retenue :

	€
--	---

Total HT attribué :

	€
--	---

Total TVA :

	€
--	---

Montant TTC :

	€
--	---

Visas :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A Briec de l'Odet, le.....

Monsieur le Président,

➤ Date d'effet du marché :

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché pour le lot N° le

(date de réception de l'avis).